

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

EXTRAIT N° 02.22 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 JANVIER 2022

Membres du Bureau Communautaire :

- **En exercice :** 16 (vacance d'un poste de vice-président et d'un poste de membre du Bureau)
- **Présents ou représentés :** 14
- **Votants :** 14
- **Suffrages exprimés :** 14 (14 pour)
- **Secrétaire de séance :** M. Damien DURANCEAU

Le 10 janvier deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, le Bureau Communautaire dûment convoqué le quatre janvier deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, GAY Robert, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard, TROCCHI Jean-Marie.

Absents excusés : ARMAND Florent, D'HEILLY Alain.

ORDRE DU JOUR : Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Soleihet

Par décision n° TECH.10.2021 prise par le président dans le cadre de la loi d'urgence n° 2020-290 pour faire face à l'épidémie de Covid 19, une consultation de bureaux de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des études et le suivi des travaux de réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Soleihet a été lancée le 20 juillet 2020 sous forme de procédure adaptée.

Par délibération n°111.20 du 17 septembre 2020, le conseil communautaire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement « MG CONCEPT / GARCIN&COROMP / L'ATELIER LE VERRE D'EAU » pour un montant de 32.175 € HT.

Le montant de ce marché est indexé sur le montant des travaux initialement défini à prix provisoire pour 450.000 € HT, comme le précisent les documents contractuels du marché (7,15%).

A la suite de la première phase d'études menées par le maître d'œuvre dans le cadre de la réalisation de l'avant-projet définitif, il s'avère qu'il est impossible d'utiliser l'ensemble des réseaux secs, comme prévu initialement, en raison de leur vétusté. L'aménagement de nouveaux réseaux nécessite également la reprise des enrobés sur l'intégralité de l'aire. Le montant des travaux résultant de l'avant-projet définitif s'élève à 1.050.281 €.

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre qui est indexé sur le montant des travaux passerait de 32.175 € HT à 75.095 € HT, ce qui représenterait un avenant au contrat de plus de 50 %.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- décide de procéder à la résiliation du marché ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à cette résiliation ;
- décide de relancer une consultation de maîtrise d'œuvre sous la forme d'un marché à procédure adaptée pour les phases et missions suivantes :

- PRO : études de projet incluant l'élaboration du cadre de décomposition détaillé du prix et des quantités de l'offre des entreprises (DQE)
- ACT : assistance à la passation des marchés de travaux
- VISA : visa des études d'exécution réalisées par les entreprises
- DET : direction de l'exécution des marchés de travaux
- AOR : assistance aux opérations de réception et pendant l'année de garantie de parfait achèvement
- OPC : ordonnancement, pilotage et coordination
- Assistance technique pour les missions annexes (CSPS, contrôle technique...)

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

